



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mardi 4 octobre 2022

Décisions de la commission permanente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Réunie en commission permanente le lundi 3 octobre 2022, l'assemblée départementale a notamment pris les décisions suivantes :

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Département met en œuvre sa stratégie contre la précarité alimentaire et les inégalités dès le plus jeune âge

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a fait partie des territoires démonstrateurs qui ont initié cette démarche dès 2019. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2022, la réalisation des actions inscrites dans cette contractualisation avec l'État a mobilisé plus de 28 M€ (dont 6,5 M€ versés par l'État), dans une logique d'innovation et de partenariat avec les acteurs associatifs et territoriaux.

La nouvelle convention 2022-2023 inclut un volet d'initiatives départementales en matière d'accès à une alimentation saine pour les plus vulnérables. En plus d'un soutien constant aux organismes en contact direct avec les personnes vivant dans la précarité (Restos du Cœur 54, La Soupe des sans-abris, Secours Populaire Français 54, etc.), le Département veut soutenir des démarches innovantes comme « Trans'boulot », une épicerie itinérante dans les territoires de Longwy et Briey, la « Transformerie », portée par ARELIA, qui permet de transformer les surplus agricoles et denrées en fin de vie de la Banque Alimentaire, ou encore le projet « De la dignité dans les assiettes » porté par le Pays Terres de Lorraine, pour la structuration d'un observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation.

Cette convention inclut également un volet d'initiatives autour de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, le Département intègre le projet « Nanny à Dom'54 », qui permet de répondre aux besoins des parents reprenant une activité professionnelle imminente et non prévisible, et ne disposant pas d'un mode d'accueil pour leurs enfants.

MOBILITÉS – ÉCONOMIE

Fret : plus de 1 M€ pour remettre à niveau le réseau ferré

Les lignes capillaires fret (qui ne sont utilisées que par les trains de marchandises desservant directement les entreprises) sont globalement vieillissantes, dans le département comme partout en France. Elles ont pourtant un rôle stratégique dans l'activité économique des territoires et participent aux objectifs de développement durable, en garantissant une alternative à l'usage des transports routiers. C'est dans ce contexte que le Département a été sollicité pour participer à des études et des travaux de mises aux normes d'urgence de ces lignes risquant une fermeture imminente. Ainsi, plus de 1 M€ vont être investis par le Département pour entretenir les lignes de fret 039 000 Pont-Saint-Vincent – Rosières-aux-Salines et 040 000 Xeuilley – Pont-Saint-Vincent, qui faisaient apparaître un risque d'interdiction de circulation à compter de 2023 pour la première et 2025 pour la seconde. Le Département revendique par ailleurs la refonte du modèle économique de telles lignes. Il a attiré l'attention du ministre des Transports, soulignant la sollicitation financière de plus en plus importante et de moins en moins soutenable des collectivités, en contradiction avec l'engagement de l'État, qui a affirmé vouloir développer le fret ferroviaire en doublant sa part modale d'ici 2030.

MOBILITÉS DOUCES

340 080 € pour améliorer le réseau cyclable métropolitain

Dans le cadre du dispositif d'aides financières au développement des mobilités douces, qui permet un soutien aux communes et communautés de communes dans leur projet de développement de pistes cyclables sécurisées, le Conseil départemental attribue une subvention de 340 080 € à la Métropole du Grand Nancy pour son projet de liaisons des rues Sergent Blandan et du Maréchal Juin au réseau cyclable structurant Nancy Thermal. Cette aide aux projets locaux, qui représente un budget de 10 M€ jusqu'en 2028, s'ajoute aux nombreuses initiatives engagées par le Département dans le cadre de son Plan Vélo 54.

AUTONOMIE – HABITAT

5 nouveaux projets d'habitat inclusif soutenus par le Département

Dans le cadre de sa politique de déploiement de l'habitat inclusif, le Département assure la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), prestation destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Plus qu'un hébergement, cette aide sociale repose sur un projet de vie sociale et partagée pour que les personnes en perte d'autonomie continuent à vivre dans un environnement rassurant. Aux 22 projets déjà éligibles, ce sont 5 nouveaux projets qui viennent d'intégrer la démarche. Ils bénéficieront d'un appui financier assuré à 80% par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et à 20% par le Département, à l'image de la « Maison Sorvigne » portée par l'ESAT d'Allamps à Blénod-lès-Toul, la résidence « Chemin du Prébois » portée par le CAP'S à Nancy ou encore la résidence « L'En Vie » à Maxéville. Cette allocation représente un budget de 2,16 M€, entre 2023 et 2029, pour le Conseil départemental.

SOLIDARITÉ – HABITAT

Le soutien à l'association Amitiés Tsiganes : un enjeu d'accès aux droits

L'association Amitiés Tsiganes accompagne les familles issues de la communauté des gens du voyage, avec pour objectif l'insertion sociale, économique et culturelle de ces familles. Elle

joue un rôle de médiation entre cette communauté et les institutions. C'est donc un partenaire essentiel du Conseil départemental pour favoriser l'accès à la scolarisation, aux soins et aux droits comme le RSA, pour mener des actions de prévention et d'insertion professionnelle, en lien avec les services du Département. Elle a aussi, entre autres missions, été désignée comme « opérateur Habitat » afin de conduire des études pour la création et l'aménagement de terrains familiaux, permettant l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs. Pour toutes ces missions, le Département a accordé une subvention de 410 000 €, en application de la convention 2021-2023.

SOLIDARITÉ

15 000 € de subvention pour l'association Un Toit pour les Migrants

Créée en 2008, cette association soutient les familles et les jeunes (étrangers et demandeurs d'asile) qui, du fait de leur statut, arrivent sur le territoire français sans ressource. Cette aide couvre par exemple les dépenses de la vie quotidienne, les frais liés à la scolarité ou à l'hébergement. Ces actions sont complémentaires aux missions du Département en matière de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), notamment pour les démarches administratives comme l'obtention de documents d'identité et les demandes de régularisation, mais aussi dans le cadre de la construction de projets et d'un parcours d'intégration. Après une augmentation de 28 % des dépenses engagées par l'association pour les jeunes isolés en 2021 par rapport à 2020, le Conseil départemental a voté en faveur d'un soutien financier à la hauteur des enjeux.

PARENTALITÉ

Le parrainage de proximité : un outil complémentaire pour accompagner les jeunes et les familles

Le schéma départemental Enfance-Famille 2018-2022, voté en 2017, a réaffirmé la nécessité « d'enrichir l'offre de placement pour intégrer [...] la mobilisation de l'engagement citoyen ». Le développement du parrainage de proximité, porté par l'association PARENLOR, s'inscrit pleinement dans cet engagement du Département. Il donne la possibilité à tout enfant ou adolescent de bénéficier de liens privilégiés avec un adulte et/ou une famille, pour permettre qu'une relation se noue en dehors du cadre strictement familial. Cette association travaille en liens étroits avec de nombreux établissements habilités au titre de la protection de l'enfance. Aussi, le Département accorde une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour soutenir le travail mené par PARENLOR.

ÉDUCATION – AUTONOMIE

Un soutien supplémentaire pour les enseignants qui accompagnent les élèves en situation de handicap

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, quelque 27 enseignants « référents » sont accueillis dans les collèges publics, un collège privé et l'EREA de Flavigny. Ils sont chargés du suivi des élèves handicapés et sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des établissements pour toutes les questions d'inclusion scolaire. Ils mettent en œuvre le Projet personnalisé de scolarisation, un outil de suivi des aménagements servant de base à la réalisation du GEVA-sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). Ils sont un

maillon essentiel pour garantir à tous les élèves les mêmes chances de réussite. Le Conseil départemental a décidé d'attribuer des dotations complémentaires aux établissements, afin de garantir l'accueil et l'accompagnement de ces enseignants.

COLLÈGES – ALIMENTATION

Une aide pour favoriser l'approvisionnement en denrées locales

L'approvisionnement en « circuits courts » de la restauration collective permet, au-delà de ses vertus écologiques, de proposer des repas de qualité aux élèves et aux enseignants, de tisser des liens avec les agriculteurs et producteurs locaux et d'avoir un réel impact sur l'économie local et sur la facture énergétique. Aussi, le Département veut encourager les collèges qui s'inscrivent dans cette démarche en leur versant 20 % du montant global des factures de denrées alimentaires locales, c'est-à-dire issues des départements lorrains. Cet engagement permet de soutenir les plateformes de producteurs locaux comme Les Fermiers Lorrains et Paysan Bio Lorrain et de favoriser le système des paniers transfrontaliers, dans le cadre du dispositif AROMA (Approvisionnement Régional Organisé pour une Meilleure Alimentation).